



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 200 - DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

centre hospitalier Alès- cevennes

Décision N °2014353-0012 - Délégation Signature pole personnes âgées du CH
Alès- Cévennes

..... 1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision n ° 2014353-0012

**signé par
Le directeur du centre hospitalier d'Alès**

le 19 Décembre 2014

centre hospitalier Alès- cevennes

Délégation Signature pole personnes âgées du
CH Alès- Cévennes

DECISION N°461
portant délégation de signature liée au pôle Personnes Agées

Le Directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes

- ✓ Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D.714-12-1 à D.714-12-4
- ✓ Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- ✓ Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris par application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,
- ✓ Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^{er}, 2^{me} et 3^{eme}) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, et notamment son article 1^{er},
- ✓ Vu l'arrêté ministériel en date du 12 novembre 2013, portant nomination de Monsieur Henri PANIEGO, dans le grade de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Alès-Cévennes au 1^{er} décembre 2013,
- ✓ Vu l'avenant N°1 de la décision du directeur n° 360 en date du 2 décembre 2013 portant attribution de fonctions,
- ✓ Vu la décision de nomination en date du 1er mars 2004 de Madame Katy SEIGNOUR en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers,
- ✓ Vu les attributions confiées aux intéressés,

DECIDE

Article 1 - Délégation permanente est donnée à Monsieur Henri PANIEGO, directeur adjoint, chargé du pôle Personnes Agées, à l'effet de signer au nom du directeur du centre hospitalier Alès-Cévennes, tous les actes et documents liés à la gestion du pôle personnes âgées.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri PANIEGO, délégation est donnée à Madame Katy SEIGNOUR, adjoint des cadres, à l'effet de signer au nom du directeur :

- le courrier intérieur et extérieur lié au fonctionnement courant de la direction du pôle personnes âgées
- les autorisations d'absence du personnel placé sous sa responsabilité

Article 3 - L'original de la présente décision sera adressé à Monsieur le Trésorier principal et ampliation sera transmise aux intéressés.

Fait à Alès, le vendredi 19 décembre 2014


François MOURGUES
Le Directeur